



VILLE DE MENNECY

RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2026

Table des matières

LE CONTEXTE JURIDIQUE.....	2
LE CONTEXTE GENERAL	2
LE CONTEXTE ECONOMIQUE	3
I. Monde : contexte économique international	3
II. L'environnement économique en zone euro	4
III. La croissance en France	4
IV. Les principales incidences de la loi de finances 2026.....	5
LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025	8
I. Le résultat de clôture 2025 et l'état des restes à réaliser	8
II. L'affectation du résultat d'exécution 2025	8
III. Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2025	9
IV. L'état de la dette.....	12
LE PROJET DE BUDGET 2026	14
I. Section INVESTISSEMENT	14
II. Section FONCTIONNEMENT.....	19
III. La gestion du personnel.....	23
PPI	27

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026 : BUDGET PRINCIPAL

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal. Il présente les contraintes et les marges de manœuvre auxquelles la Commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.

Le DOB s'effectue à l'appui d'un rapport reprenant les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette et l'évolution prévisionnelle des dépenses.

La préparation budgétaire du budget primitif 2026 est construite en tenant compte du contexte économique national, des orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances 2026, ainsi que de la situation financière locale.

LE CONTEXTE JURIDIQUE

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 et, notamment l'article L5217-10-4 relatif au calendrier de vote du budget, précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit comporter la présentation de la structure, la gestion de la dette et les engagements pluriannuels envisagés.

Conformément au décret 2016-841, ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours qui suivent la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

LE CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de la loi de programmation des Finances publiques 2023-2027, l'objectif est de ramener la dette publique à 3% du PIB en 2027.

La loi de Finances pour 2026 a été promulguée le 19 février 2026 et publiée au journal officiel le 20 février 2026.

La priorité est donnée au redressement des comptes publics tout en préservant les missions régaliennes et la transition écologique.

Elle a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4 % en 2025). Le déficit de l'Etat est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) (contre 131,6 Md€ en 2025).

La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116 % en 2025).

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et la suppression de plusieurs niches fiscales,
- Une baisse des dépenses de l'Etat, hors défense nationale.

Les collectivités territoriales y sont appelées à contribuer de manière significative, dans un contexte de croissance modérée et de tensions politiques.

.....

Le contexte économique international, pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 en France, est profondément influencé par des facteurs mondiaux qui impactent directement l'économie française et l'ensemble de la zone euro.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

I. Monde : contexte économique international

L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année, qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique toujours très tendu ou du relèvement des droits de douane américains.

Pour les deux prochaines années, il est prévu une croissance mondiale en léger ralentissement (2,9% en 2025 et 2,8% en 2026 après 3% en 2024).

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et le Moyen-Orient demeurent élevées.

Aux Etats-Unis, l'activité devrait reculer nettement, (de 2,8% en 2024 à 1,8% en 2025), puis 1,5% en 2026, en raison notamment de la hausse des droits de douane américains.

Un ralentissement est plus modéré en Chine. La croissance est restée favorable au 3^{ème} trimestre 2025 mais des signes de fléchissement sont perceptibles.

Côté politique monétaire, la Fed (banque centrale américaine) poursuivrait son cycle de baisse de taux tandis que la banque centrale européenne (BCE) s'arrêterait à 2%.

II. L'environnement économique de la zone euro

En zone euro, le 3^{ème} trimestre 2025 a été marqué par une petite croissance, avec des rythmes assez dispersés selon les pays.

Elle s'établirait à 1,3% en 2025 puis 1,2% en 2026 après 0,8% en 2024, l'inflation est faible à 0,9%.

Cette performance de croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douane américains avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les Etats-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue de 2,9% en Espagne qui continue de se distinguer par une progression du PIB beaucoup plus allante que ses partenaires européens.

Enfin, dans la zone euro, l'accroissement en vue des dépenses militaires en Europe et le soutien budgétaire important en Allemagne redonneront un élan à la croissance de la zone euro en 2026.

III. La croissance en France

De nombreux signes d'attentisme sont perceptibles dans l'économie française. Pourtant le 3^{ème} trimestre 2025 a été ponctué par une éclaircie, avec une croissance du PIB en accélération et plutôt de bon niveau, qui contraste avec la stagnation allemande et italienne.

La croissance a bien résisté, soutenue par un rebond de la production aéronautique et par celui de l'investissement des ménages.

Cependant, l'incertitude politique en 2025 continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation resterait modérée en 2026 qui s'expliquerait par la baisse des prix du pétrole et du gaz et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi.

Le PIB augmenterait de 0,8% sur toute l'année 2025, porté par quelques secteurs mais globalement l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs. Les industriels perdent

un peu plus de parts de marché et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration

La France est le 3^{ème} pays le plus endetté de l'Union Européenne avec un montant de 3 416 milliards d'euros.

Il est clair que la France est sous la surveillance des institutions internationales et des investisseurs financiers.

IV. Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2026

Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer au redressement du déficit public. Cet effort est imposé à environ 2 milliards d'euros avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du DILICO.

A cela s'ajoute la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL.

Une baisse des dépenses publiques

L'effort pèse principalement sur la maîtrise des dépenses de l'Etat. Celles-ci s'élèveront à près de 501 milliards d'euros en 2026 soit +10,5 milliards d'euros par rapport à 2025.

Des économies sont opérées sur plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent. Plusieurs coupes sont prévues, notamment dans les programmes d'investissements France 2030 et le Fonds vert.

Une hausse des recettes fiscales

La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR) est reconduite jusqu'à ce que le déficit passe sous le seuil de 3% du PIB.

Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites « holdings » est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt.

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) est prolongée en 2026.

L'impact sur les collectivités locales

La loi n°2026-103 du 19 février 2026 gèle le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau de 2025. Le principal concours de l'Etat aux collectivités ne sera pas indexé sur l'inflation. Cela aura pour conséquence principale une baisse de la dotation forfaitaire pour de nombreuses communes.

Concernant les collectivités territoriales et notamment le bloc communal, cet effort se traduit globalement par :

- Une stabilité de la DGF
- Une réduction des variables d'ajustement
- Une reconduction du DILICO
- Un recentrage du FCTVA
- Une augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes
- Un report en 2027 sur les valeurs locatives

Les mesures impactant les dotations

La DGF ne sera ni revalorisée, ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé.

Le Fonds vert sera une nouvelle fois rabaissé. L'Etat réduit son soutien à l'effort des collectivités en faveur de la transition écologique. Le Fonds vert baisse de 313 millions d'euros en 2026. L'Etat minore aussi les crédits consacrés au financement des plans climat-air-énergie territoriaux des intercommunalités.

L'Etat maintient la baisse de 200 M€ de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) justifié selon lui par le cycle électoral.

La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) est reconduite à son montant de 2025.

En parallèle, les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Elles seront financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et une baisse de la dotation de compensation des EPCI, et non par l'Etat.

L'Etat réduit à 586 M€ les variables d'ajustement qu'il verse en compensation d'exonérations de fiscalité locale ou de transfert de compétences. Cette mesure affecte particulièrement le bloc communal avec une disparition quasi-totale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Le dispositif de lissage conjoncturel est reconduit pour les intercommunalités, les départements et les régions.

Les communes sont exonérées du prélèvement. L'Etat garantit le reversement de 90% des sommes prélevées sur 3 ans (2027 à 2029).

Les autres mesures

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

Les EPCI seront pénalisés sur le reversement du FCTVA.

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie restent éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Celui-ci sera versé l'année suivant les dépenses d'investissement ce qui entrainera un remboursement sur 2027.

Concernant le logement, on peut retenir que le budget prévoit la fusion – prévue en 2027 - sur les logements vacants (TVV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue.

Ce dispositif prévoit que les communes puissent augmenter cette taxe jusqu'à deux fois que le taux d'imposition actuel. Le but étant de faire revenir sur le marché locatif des logements inutilisés depuis plusieurs années

C'est aussi sans compter la hausse des 3 points imposée sur les cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales (CNRACL) qui pèsera sur les budgets locaux.

Les maires bénéficieront en revanche de la mise en place d'une « prime régaliennne » de 500 euros net par an. Cette prime constitue une indemnisation des maires de Communes

Parmi toutes les mesures inscrites dans le budget, on peut par ailleurs noter la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fond de mutualisation pour les indemniser.

Au global, ce sont les EPCI qui sont le plus affectés puisque l'effort qui leur est imposé demeure supérieur à la moitié de l'ensemble des ponctions sur les collectivités.

Le PLF 2026 marque un budget de transition avec peu de changements pour la majorité des ménages, avec cependant un effort accru pour les grandes entreprises et les hauts patrimoines. Une priorité claire est donnée à la défense et une volonté affichée de reprendre le contrôle des comptes publics sans choc brutal.

Malgré le contexte national et la baisse des dotations pesant sur les collectivités locales, les investissements sur le patrimoine communal se poursuivent.



Le bilan et l'analyse comptable de 2025

I. Le résultat de clôture de l'exercice 2025 et l'état des restes à réaliser

L'exécution budgétaire 2025 tient compte du résultat de clôture de l'exercice qui s'analyse comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	12 575 093,94 €	24 729 292,52 €
Recettes	11 897 931,01 €	27 088 265,90 €
Solde de réalisation 2025	-677 162,93 €	2 358 973,38 €
Résultats antérieurs reportés	-1 323 783,60 €	
Résultat de clôture	-2 000 946,53 €	2 358 973,38 €

Pour la section d'investissement, ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, comme suit :

- Les restes à réaliser en dépenses : 1 203 403 €
- Les restes à réaliser en recettes : 1 655 269 €

II. L'affectation du résultat d'exécution 2025

Compte tenu du résultat d'exécution 2025 de la section d'investissement, hors restes à réaliser, laquelle présente un déficit de 2 000 946,53 € après reprise du résultat reporté de 2024, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement produit en 2025, en totalité à la section d'investissement.

Cette affectation permettra de compléter les besoins de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

Au cours de l'année 2025, comme elle s'y était engagée, la municipalité a réalisé de nombreux projets d'équipements dont la Ville et les services rattachés bénéficient aujourd'hui dans le cadre de l'intérêt général.

Elle contribue ainsi :

- A la réalisation de chantiers déjà engagés
- A lancer des études pour de nouvelles réalisations

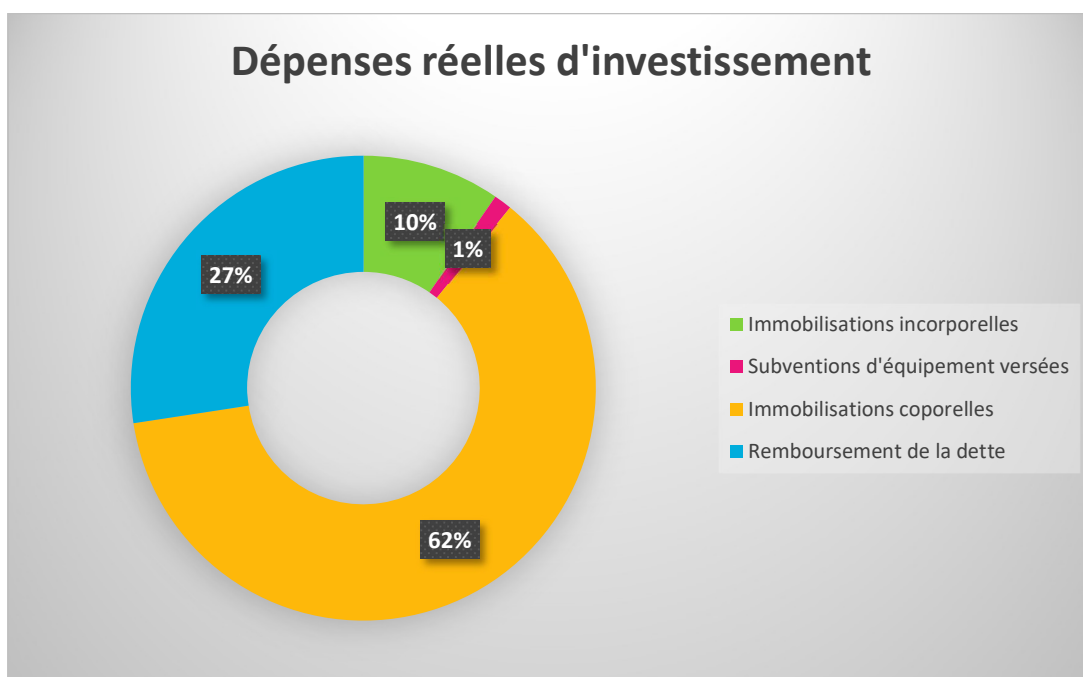
La qualité du service public rendu, sa capacité à répondre aux besoins réels des Menneçois, sont des marqueurs de la mandature, qui s'inscrit dans une démarche de responsabilité budgétaire, en s'appuyant sur plusieurs principes clés : une fiscalité maîtrisée, une gestion rigoureuse des dépenses tout cela en menant un plan d'investissement ambitieux.

Le bilan des grands projets de l'année 2025

III. Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2025

Les dépenses réelles d'investissement, hors reports et opérations d'ordre sont estimées à 11,58 M€ et sont définies comme suit :

Dépenses d'investissement	Résultat 2025
Immobilisations incorporelles	1 113 772 €
Subventions d'investissement versées	143 817 €
Immobilisations corporelles	7 146 591 €
Remboursement de la dette	3 175 568 €
Total dépenses réelles d'investissement	11 579 748 €



Les principales opérations financées au cours de l'année 2025 sont les suivantes :

Dépenses d'équipement	Résultat 2025
Dépenses sur les bâtiments	3 714 560 €
Dépenses sur la voirie	2 783 879 €
Dépenses sur les équipements sportifs	141 989 €
Dépenses sur la sécurité	140 582 €
Autres dépenses d'équipement	697 233 €
Autres frais d'études	816 120 €
Total dépenses réelles d'investissement	8 294 363 €

Dans ces dépenses d'équipements, il faut retenir principalement :

- Côté bâtiments :
L'achèvement de la construction du Centre Technique Municipal
L'acquisition en VEFA du futur auditorium
L'aménagement d'une salle de danse et de musique au sous-sol de la salle Michel Ange
La poursuite de la rénovation de la toiture de l'église St Pierre

Economie d'énergie :
L'achèvement de la rénovation thermique de la mairie Monique Saillet
Le remplacement des projecteurs au stade Jean-Jacques ROBERT et au gymnase Violette
Une première tranche de remplacement des éclairages de la ville par des LEDS
- Côté équipements sportifs :
L'installation de projecteurs au terrain de Beach Volley
- Côté sécurité :
La poursuite de l'extension de la vidéo protection (6 nouvelles caméras)
La création d'une brigade moto à la police municipale
- Côté voirie :
La poursuite de la rénovation et de l'entretien de la voirie communale
La requalification de la rue des châtrées
Le réaménagement des rues du bel air et de l'Ormeteau
La poursuite du plan vélo
L'aménagement de la promenade Nicole Passefort en équipements sportifs et ludiques
- Divers frais d'études :
Etude pour l'agrandissement de la salle d'armes
Etude pour la construction du groupe scolaire de la Jeannotte

Concernant les dépenses financières, la commune continue son remboursement de la dette :

- Des emprunts
- Du capital du PPP concernant l'école de la Verville

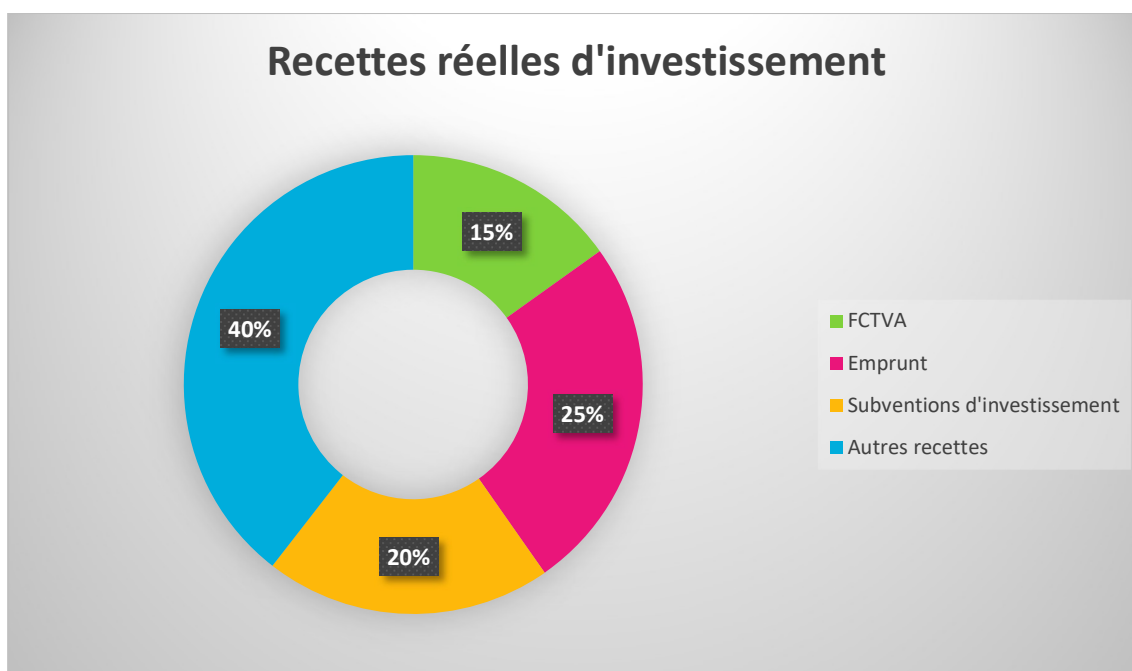
Pour la réalisation de ces grands projets, des recettes d'investissement ont été estimées à 9 534 038 €, hors opérations d'ordre et report, et sont définies comme suit :

Recettes d'investissement	Résultat 2025
FCTVA	1 442 098 €
Emprunt	2 400 000 €
Subventions d'investissement	1 925 943 €
Autres recettes	3 765 997 €
Total recettes réelles d'investissement	9 534 038 €

Détails des subventions de recettes de la section d'investissement :

- Subventions d'investissement :
 - Etat : 48 737 €
 - Région : 1 278 581 €
 - Département : 581 625 €
 - CAF : 11 000 €
 - EPCI : 6 000 €

- Les autres recettes :
 - Les taxes d'aménagement
 - Excédent de fonctionnement 2024
 - PUP et recettes diverses



L'endettement

IV. L'état de la dette au 1er janvier 2026

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 22 374 602 € au taux moyen de 2,48 % dont la durée de vie résiduelle est de 11 ans et 5 mois.

Sa répartition est la suivante :

- ✓ 22 166 269 €, soit 99,07 % en taux fixe,
- ✓ 208 333 €, soit 0,93 % en taux variable indexé sur le livret A.

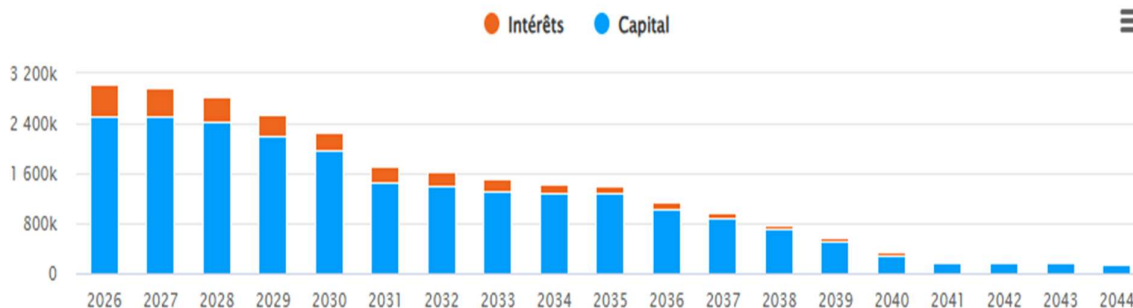
Dette par prêteur :

Prêteur	Capital	% du CRD
Caisse d'épargne d'Ile de France	9 226 023 €	41,23 %
SFIL CAFFIL	5 421 033 €	24,23 %
La Banque Postale	3 375 000 €	15,08 %
Crédit Mutuel	671 666 €	3,00 %
Crédit Agricole IDF	3 010 000 €	13,46%
Crédit foncier	462 546 €	2,07 %
Caisse des Dépôts et consignations	208 334 €	0,93 %
Ensemble des prêteurs	22 374 602 €	100 %

En 2025, la commune a souscrit un emprunt pour un montant total de 2,4 millions d'euros pour financer les divers projets d'investissement.

En 2026, l'annuité de la dette s'élève à 2 504 174 € pour le capital et 527 537 € pour les intérêts.

Profil d'extinction :



PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE DU 01/01/2026 au 31/12/2044

Année de l'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2026	22 437 355,83 €	2 504 174,19 €	527 536,97 €	3 031 711,16 €
2027	19 933 181,64 €	2 502 030,25 €	463 105,97 €	2 965 136,22 €
2028	17 431 151,39 €	2 434 177,26 €	399 512,02 €	2 833 689,28 €
2029	14 996 974,13 €	2 213 714,52 €	340 647,68 €	2 554 362,20 €
2030	12 783 259,61 €	1 966 351,82 €	290 844,45 €	2 257 196,27 €
2031	10 816 907,79 €	1 446 908,31 €	253 342,55 €	1 700 250,86 €
2032	9 369 999,48 €	1 408 333,17 €	222 945,23 €	1 631 278,40 €
2033	7 961 666,31 €	1 314 999,82 €	193 248,47 €	1 508 248,29 €
2034	6 646 666,49 €	1 271 666,68 €	164 761,21 €	1 436 427,89 €
2035	5 374 999,81 €	1 271 666 68 €	136 498,23 €	1 408 164,91 €
2036	4 103 333,13 €	1 019 999,81 €	109 032,97 €	1 129 032,78 €
2037	3 083 333,32 €	883 333,13 €	83 475,23 €	966 808,36 €
2038	2 200 000,19 €	700 000,19 €	59 930,90 €	759 931,09 €
2039	1 500 000,00 €	525 000,00 €	43 001,14 €	568 001,14 €
2040	975 000,00 €	300 000,00 €	30 258,76 €	330 930,76 €
2041	675 000,00 €	180 000,00 €	21 930,76 €	201 930,76 €
2042	495 000,00 €	180 000,00 €	15 432,76 €	195 432,76 €
2043	315 000,00 €	180 000,00 €	8 934,76 €	188 934,76 €
2044	135 000,00 €	135 000,00 €	2 436,76 €	137 436,76 €

~~~~~

# Le projet de budget 2026

## I. La section d'investissement

Comme l'an passé, c'est dans un contexte économique, politique et budgétaire plus qu'incertain que les orientations budgétaires 2026 ont été établies.

Le volume et le choix de nos investissements au cours de l'année 2026 seront conditionnés au respect d'objectifs stricts et mesurés. Ils prendront en compte les travaux et acquisitions en cours ainsi que les dépenses nouvelles destinées à l'amélioration et à la conservation du patrimoine communal.

### Principaux axes :

- Assurer en priorité le règlement de l'annuité de notre dette,
- Poursuite de la reconstruction du Groupe Scolaire de la Jeannotte
- Travaux générateurs d'économie d'énergie (Plan lumière)
- Requalification de la rue du Bel Air et de l'Ormeteau
- Agrandissement ou aménagement de salles communales (salle d'armes et salle de danse)

Le budget 2026 proposé est donc encore une fois, un budget de grands projets : des investissements pour préparer l'avenir et des politiques publiques prioritaires encore renforcées, telles que :

- La vidéo protection
- La sécurité
- L'entretien des voiries

qui répondent au plus près aux enjeux du quotidien et aux besoins des Menneçois pour une ville équilibrée et des moyens mis en œuvre pour une ville attractive.

.....

## LES DEPENSES

Les dépenses totales de la section d'investissement seront de plus ou moins 12,50 M€.  
Hors restes à réaliser et opérations d'ordre, les dépenses réelles nouvelles seront d'environ 9,02 M€.

| CHAPITRE                                       | LIBELLE                           | BP 2024             | BP 2025             | BP 2026             |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 20                                             | Immobilisations incorporelles     | 548 010 €           | 953 372 €           | 816 382 €           |
| 204                                            | Subventions d'équipements versées | 101 250 €           | 83 250 €            | 49 250 €            |
| 21                                             | Immobilisations corporelles       | 7 041 052 €         | 7 320 005 €         | 4 759 775 €         |
| <b>Total dépenses d'équipement</b>             |                                   | <b>7 690 312 €</b>  | <b>8 356 627 €</b>  | <b>5 625 407 €</b>  |
| 10                                             | Dotations                         |                     |                     | 29 000 €            |
| 13                                             | Subventions d'investissement      | 135 040 €           | 109 819 €           |                     |
| 16                                             | Emprunt et dettes assimilés       | 2 891 770 €         | 3 132 300 €         | 3 365 000 €         |
| <b>Total dépenses financières</b>              |                                   | <b>3 026 810 €</b>  | <b>3 242 119 €</b>  | <b>3 394 000 €</b>  |
| <b>Sous-total dépenses d'investissement</b>    |                                   | <b>10 717 122 €</b> | <b>11 598 746 €</b> | <b>9 019 407 €</b>  |
|                                                | Reports                           | 1 555 717 €         | 1 656 560 €         | 1 203 343 €         |
| <b>Total dépenses réelles d'investissement</b> |                                   | <b>12 272 839 €</b> | <b>13 255 306 €</b> | <b>10 222 750 €</b> |

### Les principaux projets de l'année 2026

| Dépenses d'investissement                                 | Prévision 2026     |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses d'équipement de voirie                           | 1 621 230 €        |
| Dépenses d'équipement des bâtiments                       | 2 235 665 €        |
| Dépenses d'équipement sportif                             | 234 100 €          |
| Dépenses d'équipement Enfance, Petite Enfance et Jeunesse | 10 000 €           |
| Autres dépenses d'équipement                              | 316 542 €          |
| Acquisition et frais d'urbanisme                          | 1 199 020 €        |
| Surcharge foncière                                        | 49 250 €           |
| Remboursement de la dette                                 | 3 358 600 €        |
| <b>Total dépenses réelles d'investissement</b>            | <b>9 024 407 €</b> |

Un plan d'investissement qui privilégie la réalisation et l'achèvement des grands projets tels que :

- Côté patrimonial :
  - L'achèvement de l'aménagement de la salle de danse et de musique
  - L'agrandissement de la salle d'armes
  - L'acquisition en VEFA d'un Auditorium

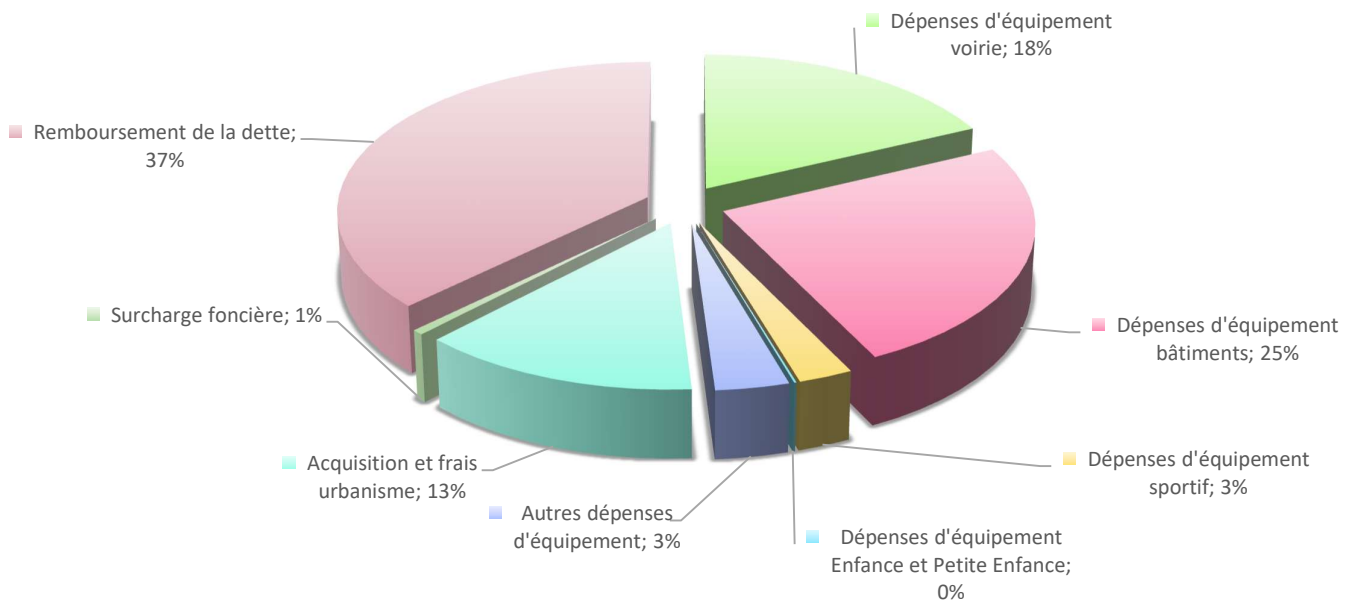
La poursuite de la reconstruction de l'école de la Jeannotte.

Cet investissement s'étalant sur plusieurs années pour un montant total d'environ 25M€ fera l'objet d'une autorisation de programme.

Le versement partiel de l'indemnité de sortie du bail emphytéotique de l'ancienne gendarmerie

- Côté voirie :  
La requalification des rues du Bel Air et de l'Ormeteau  
La poursuite de la réfection de roulement des voies  
La continuité du plan Vélo et de l'aménagement des mobilités douces  
Une grande partie du « Plan Lumière » consistant à remplacer nos éclairages par des LED afin de favoriser les économies d'énergie.
- Côté financier :  
Le remboursement du capital de la dette  
Le paiement d'une surcharge foncière

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES

Hors restes à réaliser et opérations d'ordre, les recettes réelles nouvelles seront d'environ 7,59 M€.

| CHAPITRE                                           | LIBELLE                                 | BP 2024            | BP 2025             | BP 2026            |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| 13                                                 | Subventions d'investissement            | 2 091 063 €        | 1 581 610 €         | 629 754 €          |
| 16                                                 | Emprunt                                 | 3 600 000 €        | 2 400 000 €         | 2 366 502 €        |
|                                                    | Immobilisations                         | €                  | 13 000 €            | 13 000 €           |
| <b>Total des recettes d'équipement</b>             |                                         | <b>5 691 063 €</b> | <b>3 994 610 €</b>  | <b>3 009 256 €</b> |
| 10222                                              | FCTVA                                   | 722 452 €          | 1 442 097 €         | 1 057 793 €        |
| 10226                                              | Taxe d'aménagement                      | 250 000 €          | 109 995 €           | 100 000 €          |
| 1068                                               | Excédent de fonctionnement              | 2 107 916 €        | 2 667 921 €         | 2 358 973 €        |
| 138                                                | Autres subventions d'investissement     | 263 070 €          | 721 658 €           | 56 410 €           |
| 16                                                 | Emprunts et dettes assimilés (cautions) | 4 450 €            | 450 €               | 6 400 €            |
| 024                                                | Produits des cessions                   |                    | 1 420 000 €         | 1 000 000 €        |
| <b>Total des recettes financières</b>              |                                         | <b>3 347 888 €</b> | <b>6 362 121 €</b>  | <b>4 579 576 €</b> |
| <b>Sous-total des recettes d'investissement</b>    |                                         | <b>9 038 951 €</b> | <b>10 356 731 €</b> | <b>7 588 832 €</b> |
| Reports                                            |                                         | 887 417 €          | 1 751 374 €         | 1 655 269 €        |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b> |                                         | <b>9 926 368 €</b> | <b>12 108 105 €</b> | <b>9 244 101 €</b> |

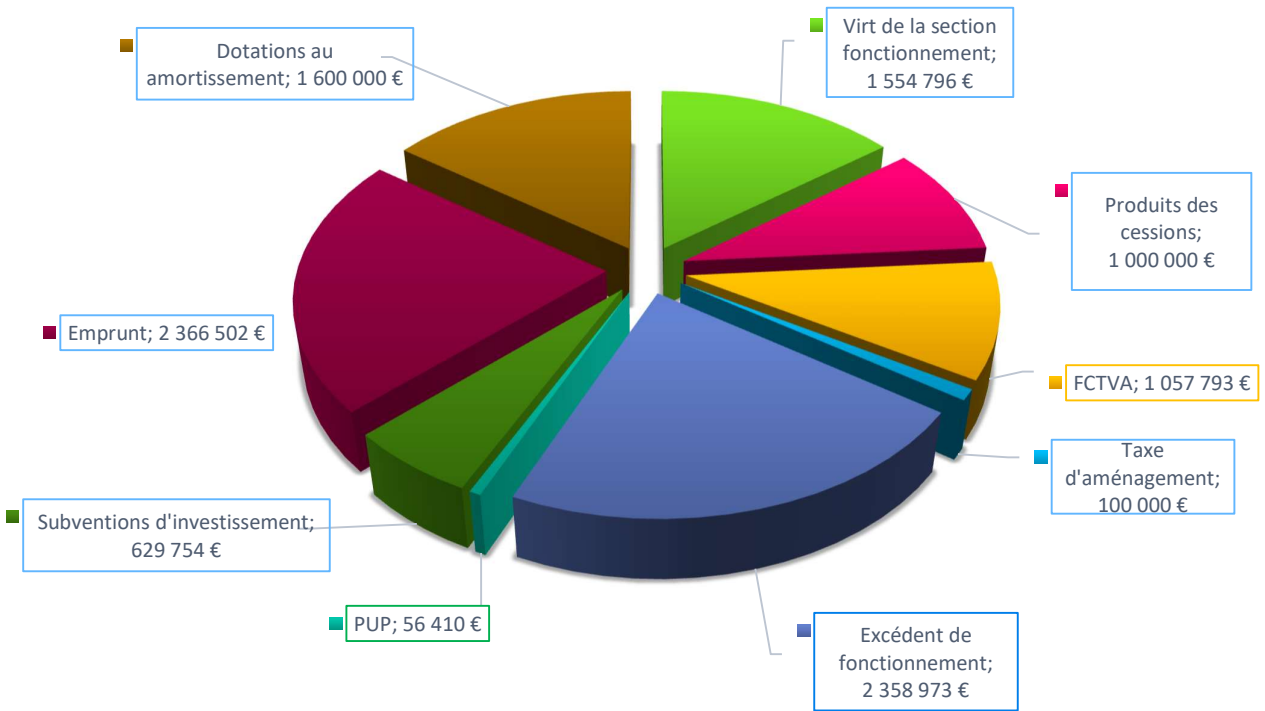
Détail des recettes de la section investissement :

- Subventions d'investissement :
  - ✓ Etat : 30 190 €
  - ✓ Région : 321 064 €
  - ✓ EPCI : 275 000 €
  - ✓ CAF : 3 500 €
  
- ✓ Autres subventions (PUP) : 56 410 €
  
- Excédent de fonctionnement 2025 constaté : **2 358 973 €**

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré :

- ✓ Par l'autofinancement dégagé : **1 554 796 €**
- ✓ Et par un emprunt.

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



~~~~~

II. La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement devrait atteindre 26,97 M€.

Cette année encore, la masse salariale doit tenir compte de la hausse de la cotisation CNRACL applicable au 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

A contrario, le dispositif de contrainte d'épargne plus connu sous le nom de DILICO est supprimé pour les communes.

Le FPIC (contribution des communes à la CCVE) est depuis cette année en baisse (271K€) après avoir été maintenu depuis 2017 à 277K€.

Les autres charges de gestion courantes portent pour l'essentiel sur les subventions au CCAS et aux associations, le Chèque Sport Culture Universel, tandis que les charges financières en baisse, portent sur l'intérêt des emprunts.

Malgré le climat incertain, la Commune a maintenu son implication auprès des associations avec toujours la même enveloppe prévisionnelle.

Le pôle principal de ressources concerne la fiscalité locale. Les bases des valeurs locatives déterminées par l'Etat ont été revalorisées à 0,9 % en recettes.

Pour 2026, les dotations sont maintenues au niveau de 2025 en attendant la publication officielle.

L'objectif est de maîtriser l'évolution du budget et d'assurer son équilibre sans impacter ni le bon fonctionnement des services, ni les prestations offertes aux Menneçois.

Comme l'an dernier, le budget 2026 inclut une part importante d'autofinancement.



L'ensemble des éléments ci-dessous permet de dresser une première ébauche du budget primitif 2026 :

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
(011) Charges à caractères générales	7 227 670 €	7 391 212 €
(012) Charges de personnel	14 184 000 €	14 370 420 €
(014) Atténuation de produits	301 641 €	271 270 €
(65) Autres charges de gestion courante	926 400 €	989 852 €
(66) Charges financières	839 750 €	792 350 €
Autres dépenses de fonctionnement	17 354 €	7 000€
Total dépenses réelles de fonctionnement	23 496 815 €	23 822 104 €
Soit une augmentation sur les dépenses réelles de		1,38 %
Ecritures d'ordres et virement à la section investissement	2 633 185 €	3 154 796 €
TOTAL	26 130 000 €	26 976 900 €

Les recettes de fonctionnement sont maintenues au niveau de 2025 et proviennent pour la majeure partie de la fiscalité locale.

Concernant les dotations, il convient d'être prudent pour le budget primitif 2026.

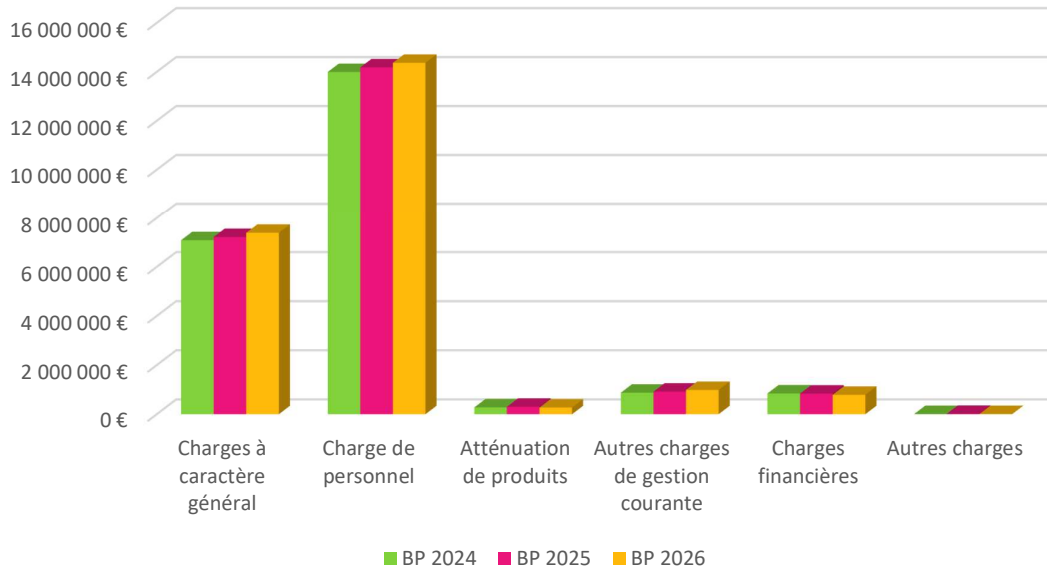
Enfin, concernant les produits de gestion courante, ceux-ci englobent le remboursement des assurances et le versement des loyers communaux.

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
(013) Atténuations de charges	200 400 €	195 500 €
(70) Produits des services	3 173 500 €	3 294 442 €
(73) Impôts et taxes	2 542 917 €	2 560 386 €
(731) Fiscalité locale	17 565 546 €	17 899 500 €
(74) Dotations et participations	2 300 852 €	2 573 926 €
(75) Autres produits de gestion courante	181 575 €	274 936 €
Autres produits	3 010 €	3 010 €
Total recettes réelles de fonctionnement	25 967 800 €	26 801 700 €
Soit une baisse de		3,21 %
Ecritures d'ordres et semi budgétaires	162 200 €	175 200 €
TOTAL	26 130 000 €	26 976 900 €

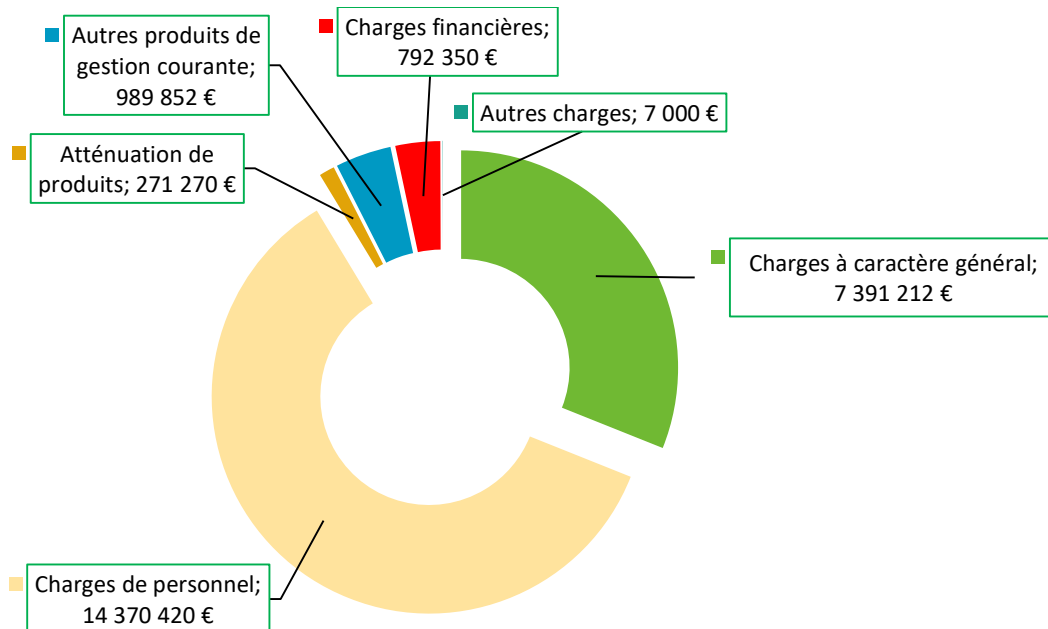
Cette prospective devrait permettre de dégager un excédent de recettes de 1,55 M€ qui sera affecté au financement de nos investissements.

LES DEPENSES

EVOLUTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 - 2026

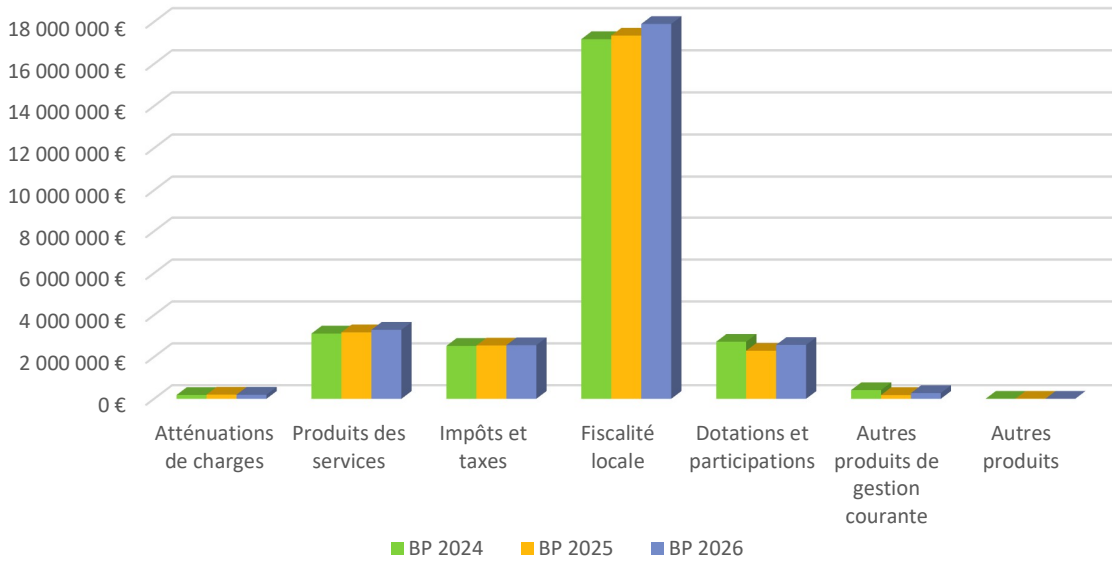


REPARTITION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026

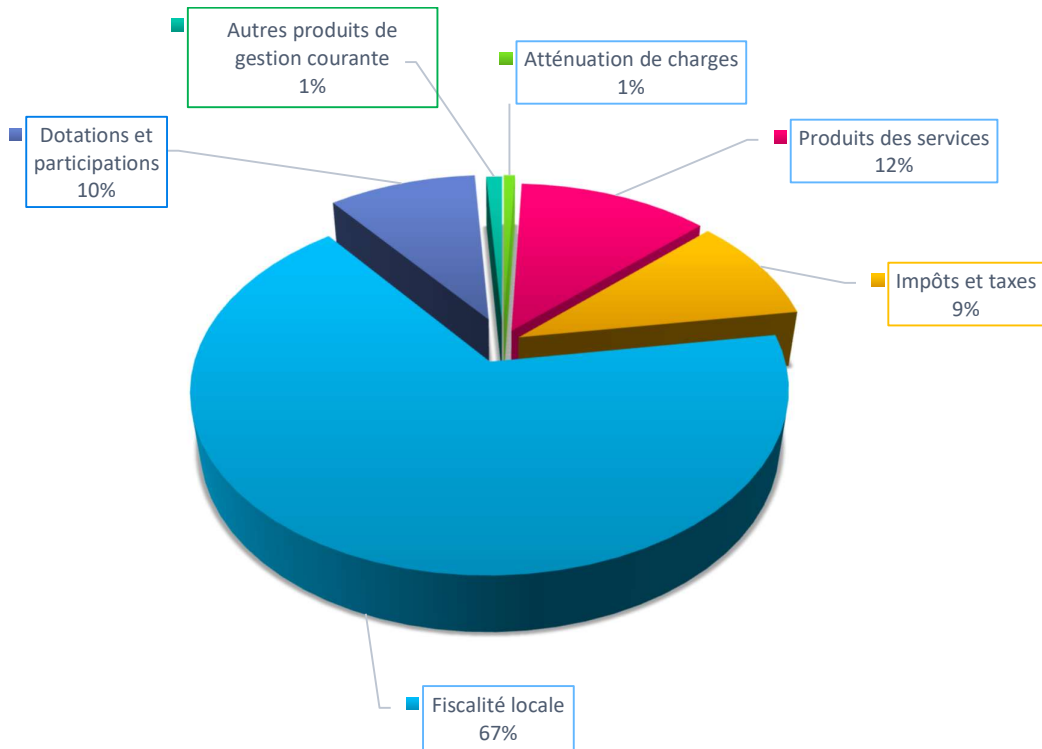


LES RECETTES

EVOLUTION RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 - 2026



REPARTITION RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026



III. La gestion du personnel

Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce chapitre est le principal poste de dépenses de fonctionnement des collectivités publiques. Il intègre la rémunération des agents (permanent ou non permanent) ainsi que les dépenses liées dont l'assurance du personnel, la médecine professionnelle, les œuvres sociales...

En 2025, ce chapitre représentait 56,9 % des dépenses globales de fonctionnement.

Les effectifs :

La commune comptabilise 349 agents au 31 décembre 2025, soit une baisse de 0,29 % par rapport à l'année N-1 (350).

	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs	353	340	364	350	349
% évolution des effectifs	2,31%	-3,82%	7,06%	-3,85%	-0,29%
Coût	12 191 976	12 711 135	13 345 661	13 982 565	14 074 742
% évolution du chapitre 012	3,03%	4,08%	4,99%	4,77%	0,65%

Les effectifs par catégorie :

	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF %	Moyennes Nationales 2022 (INSEE)
CAT A	21	6 %	13%
CAT B	71	20%	15%
CAT C	257	74%	72%
Contrat de droit privé (apprentis, CAE)	0	2%	
	349		

La répartition hommes / femmes :

La commune compte 64% de femmes dans ses effectifs lorsque la moyenne de la Fonction Publique Territoriale est à 62% (chiffre de 2022 issu du rapport Chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la fonction public DGAFP).

2021		2022		2023		2024		2025	
FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
233	112	240	113	220	111	233	117	225	124
67,5%	32,5%	68%	32%	67%	33%	67%	33%	64%	36%

La répartition hommes / femmes par catégorie et par statut :

	TITULAIRES		CONTRACTUELS		CONTRATS DROIT PRIVE	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CAT A	2	9	2	8		
CAT B	13	27	13	18		
CAT C	61	97	33	66		
	209		140		0	

Evolution budgétaire du chapitre 012 :

Le budget de la masse salariale 2025 a augmenté de 0,65 %. A effectif constant, la masse salariale augmente tout de même. Ceci s'explique en partie par :

- le GVT (Glissement Vieillessement Technicité), ce qui engendre des avancements d'échelon, avancements de grade et promotion interne
- l'augmentation de 5 points pour toutes les grilles indiciaires,
- l'augmentation du SMIC

Cette année encore, de nombreuses situations d'agents en CLM et/ou CLD ont également impacté le budget. En effet, les agents qui ont été à demi traitement en attendant le passage de leur dossier en Conseil Médical, ont vu leur rémunération régularisée en cours d'année à plein traitement. Notre assurance statutaire prend en charge une partie de ces remboursements, mais ces crédits ne sont pas affectés au chapitre 012 puisqu'il s'agit d'un remboursement.

	2021	2022	2023	2024	2025	BP prévisionnel 2026
012 (Réalisé)	12 191 976	12 711 135	13 345 661	13 982 565	14 074 742	14 278 167
% évolution	3,03 %	4,08 %	4,99 %	4,77 %	0,65 %	1,45 %

Focus sur la rémunération des agents municipaux en 2025 :

Rémunération titulaires	
Traitement indiciaire	5 154 595
NBI - SFT - IR	254 272
Régime indemnitaire (dont PFA)	1 119 192
	<hr/>
	6 528 059
Rémunération contractuels	3 003 380
Emploi d'insertion	23 463
Rémunération apprentis	55 598
Sous total / rémunération	9 610 500
Allocation chômage	67 581
Autres frais	347 113
<small>Médecine professionnelle, CNAS, rembst transport, allocation enfant handicapé, assurance du personnel</small>	
Charges patronales	3 662 841
Autres cotisations obligatoires	386 707
TOTAL 012	14 074 742

PREVISIONS 2026 :

Pour 2026, le budget prévisionnel est arrêté à 14.3 M€ contre 14.1 M€ de réalisation en 2025 soit une augmentation de 1,45 %.

Les dépenses de personnel sont scrupuleusement suivies pour limiter les dépenses de fonctionnement. Pour autant le GVT (Glissement Vieillessement Technicité), qui représente généralement à lui seul en moyenne 1.5% à 2% d'augmentation annuelle selon les communes, engendre de fait une augmentation budgétaire du chapitre 012.

(Pour rappel, le Glissement Vieillessement Technicité est l'augmentation annuelle de la masse salariale indépendamment des augmentations générales ou catégorielles de salaires, du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou du vieillissement des personnels en place. Ces augmentations sont la conséquence des garanties de carrière dans la fonction publique et découlent du statut).

Les allocations chômage sont de nouveau en baisse en 2025.

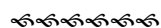
Comme chaque année, la commune enregistre des départs et des arrivées. Une réflexion est systématiquement portée sur la nécessité de remplacer de façon quasi immédiate ou pas, afin d'optimiser les coûts de personnel. Depuis la circulaire du 30/04/2025 qui acte que les moyens dédiés aux contrats aidés sont en forte baisse, le recours à ces contrats n'est plus possible. Ils sont en effet dédiés à des secteurs ou métiers en tension mais aussi à des bassins d'emploi prioritaires (bassin miniers, quartiers prioritaires...). Pour comparaison en 2025 la circulaire autorisait le financement de 61 000 Parcours Emploi Compétences (PEC) tous publics ainsi que 14 000 Contrat Initiative Emploi jeune (CIE). En 2025 la circulaire autorisait le financement de 32 000 PEC.

En 2025, l'augmentation de 3 points des cotisations patronales CNRACL, a porté le taux à 34.65% au lieu des 31.65%. En 2026, le taux augmente également de 3 points portant le taux à 37.65% Cette augmentation va se poursuivre progressivement jusqu'en 2028 pour atteindre 43.65 % au 1^{er} janvier 2028.

Concernant les avantages en nature, les agents qui en bénéficient sont :

- 2 gardiens possédant un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation avec réalisation d'astreintes ;
- Les agents en charge de la surveillance du repas des enfants (personnel du pôle restauration municipale et animateurs) qui bénéficient du repas fourni par le fournisseur de repas pour la restauration municipale (SOGERES) assujettis à l'avantage en nature. Il est à noter que les ATSEM, personnel de crèche et animateurs (les mercredis et vacances scolaires uniquement) bénéficient de la gratuité totale du repas en raison de projets pédagogiques dédiés.

Enfin, le temps de travail est organisé sur la base de 1 607 heures comme l'impose la réglementation soit de façon hebdomadaire, mensuelle ou annuelle selon les nécessités de chacun des services de la commune.



PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2026/2029 DE LA COLLECTIVITE

Le programme pluriannuel des investissements recense les différentes opérations prévues sur plusieurs années.

Il privilégie la réalisation et l'achèvement des grands projets mais il contribue aussi au maintien en bon état du patrimoine existant.

Opérations 2026	Montant estimatif TTC	Prévision recettes	Commentaires
Agrandissement salle d'armes	811 100 €	350 000 €	Région : 100 000 € CCVE : 250 000 €
Divers frais d'études	725 200 €		
Aménagement d'une salle de danse	455 000 €	40 500 €	Région
Rénovation installation éclairage public : Remplir des lanternes par des LEDS	450 500 €	41 000 €	Région
Plan pluriannuel Réfection couche de roulement voiries	430 000 €		
Voirie Bel Air / Ormeteau : (189 500 + Enfouissement réseaux : 230 000)	419 500 €	29 600 €	Région
Couverture PADEL	216 000 €	42 840 €	Région
Extension du système de vidéo protection (7 caméras)	85 850 €	21 000 €	Région (A demander)
Plan vélo 3 ^{ème} tranche Aménagement + signalisation	46 000 €	30 000 €	Etat
Plantation forêt urbaine		79 347 €	CCVE : 25 000 € Plan vert : 54 347 €
Opérations récurrentes au sein du PPI			
Travaux entretien bâtiments	152 065 €		
Enfouissement et électrification	119 210 €		
Matériel roulant et espaces verts	12 000 €		
Divers voirie (aménagement sécurité)	70 000 €		Selon besoin
TOTAL 2026	3 992 425 €	634 287 €	

Opérations 2027	Montant estimatif TTC	Prévision recettes	Commentaires
Groupe scolaire JEANNOTTE	8 940 000 €	1 600 000 €	Région
Cour OASIS – Création d'un flot fraîcheur à l'école de la Sablière	1 027 000 €	160 000 €	Région
Aménagement futur CCAS	450 000 €	174 800 €	Région CAR (A demander)
Rénovation installations éclairage public : Remplir des lanternes par des LED	450 000 €	31 000 €	Région (A demander)
Plan pluriannuel Réfection couches de roulement voiries	450 000 €		
Aménagement CMP	416 400 €	416 400 €	Opération pour compte de tiers
Auditorium	260 000 €	65 000 €	Région (A demander)
Plan Vélo 3 ^{ème} tranche Aménagement + signalisation	150 000 €	37 000 €	Région (A demander)
Divers frais d'études	146 500 €		
Climatisation et pompe à chaleur Hôtel de ville + centre administratif Broz	90 000 €		Subvention à déposer
Climatisation écoles et autres bâtiments (Montant total 264 000 €)	88 000 €		Subvention à déposer
Toit ancienne gendarmerie	83 000 €		
Rideau 2 : Isolation intérieure (Changement des menuiseries ext)	68 700 €		Subvention à déposer
Extension du système de vidéo protection	60 000 €	15 000 €	Région (A demander)
Hôtel de ville : Restauration des bandeaux et corniches sur les 4 côtés	60 000 €		
Extension local plongée	60 000 €		
Gymnase Rideau : Fin du bardage	54 000 €		Subvention à déposer
Gymnase Rideau : Reprise terrasse hall d'entrée	48 000 €		Subvention à déposer
Conservatoire Travaux aménagement phonique	30 000 €		Subvention à déposer

Opérations récurrentes au sein du PPI			
Travaux entretien bâtiments	70 000 €		Selon besoin
Matériel roulant et espaces verts	60 000 €		Selon besoin
Divers voirie (aménagement sécurité)	50 000 €		Selon besoin
Divers éclairage public	50 000 €		Selon besoin
Plantations	30 000 €		
TOTAL 2027	13 191 600	2 499 200 €	

Opérations 2028	Montant estimatif TTC	Prévision recettes	Commentaires
Groupe scolaire JEANNOTTE	8 940 000 €	1 600 000 €	Région
Rénovation énergétique salle Michel Ange	1 179 930 €	425 200 €	Région CAR (A demander)
Maison des savoirs	960 000 €	400 000 €	Région CAR (A demander)
Rénovation installation éclairage public : Remplissage des lanternes par des LEDS	450 000 €	31 000 €	Région (A demander)
Plan pluriannuel Réfection couches de roulement voiries	450 000 €		
Réfection toiture en ardoise THEATRE	380 000 €		Subvention à déposer
Restauration des façades Espace Marianne	260 000 €		Subvention à déposer
Ombrières parking Myrtilles (2 ^{ème} phase)	210 000 €	52 000 €	Région (A demander)
Création éclairage terrain foot JJR	190 000 €	47 000 €	Région (A demander)
Dé-végétalisation cour des Myrtilles	180 000 €	45 000 €	Région (A demander)
Divers frais d'études	171 000 €		
Plan Vélo 3 ^{ème} tranche Aménagement + signalisation	150 000 €	37 000 €	Région (A demander)

Réfection des façades MAM	135 100 €		Subvention à déposer
Climatisation écoles et autres bâtiments (Montant total 264 000 €)	88 000 €		Subvention à déposer
Extension du système de vidéo protection	60 000 €	15 000 €	Région (A demander)
Opérations récurrentes au sein du PPI			
Travaux entretien bâtiments	70 000 €		Selon besoin
Matériel roulant et espaces verts	60 000 €		Selon besoin
Divers voirie (amenagt sécurité)	50 000 €		Selon besoin
Divers éclairage public	50 000 €		Selon besoin
Plantations	30 000 €		
TOTAL 2028	14 064 030 €	2 652 200 €	

Opérations 2029	Montant estimatif TTC	Prévision recettes	Commentaires
Groupe scolaire JEANNOTTE	4 470 000 €	800 000 €	Région : 800 000 €
Rénovation installations éclairage public : Remplrt des lanternes par des LED	450 000 €	31 000 €	Région (A demander)
Plan pluriannuel Réfection couches de roulement voiries	450 000 €		
Plan Vélo 3 ^{ème} tranche Aménagement + signalisation	150 000 €	37 000 €	Région (A demander)
Climatisation écoles et autres bâtiments (Montant total 264 000 €)	88 000 €		Subvention à déposer
Extension du système de vidéo protection	60 000 €	15 000 €	Région (A demander)
Divers frais d'études	24 500 €		
Opérations récurrentes au sein du PPI			
Travaux entretien bâtiments	70 000 €		Selon besoin

Matériel roulant et espaces verts	60 000 €		Selon besoin
Divers voirie (aménagement sécurité)	50 000 €		Selon besoin
Divers éclairage public	50 000 €		Selon besoin
Plantations	30 000 €		
TOTAL 2029	5 952 500 €	883 000 €	